



Association d'aide pour
l'adaptation du logement des personnes
en situation de handicap

Paris, le 25 octobre 2012

Lettre ouverte à :
**Monsieur le Président de la République
et à Monsieur le Premier ministre**

Monsieur le Président de la République,
Monsieur le Premier ministre,

La progression des accidents de la vie, s'ajoutant aux accidents à la naissance, auxquels répondent les progrès de la médecine permettant de sauver de nombreuses vies humaines, parfois au prix de séquelles physiques importantes, conduit l'accessibilité du cadre bâti d'habitation à devenir une question centrale, et le financement de l'adaptation des logements existants pour les personnes dites handicapées motrices, ou le devenant, et dont la mobilité se réduit au fil du temps, une impérieuse nécessité.

Or, alors même qu'une Prestation de Compensation du Handicap (PCH) est censée avoir été créée par la loi du 11 février 2005 pour financer -- grâce au fameux « lundi de Pentecôte travaillé et non payé (!) », rappelons-le -- notamment l'adaptation des logements des personnes dites handicapées, ce financement reste dans 70 % des cas pour un montant très important à la charge des personnes dites handicapées elles-mêmes !

Tandis que les financements complémentaires éventuels s'apparentent à une mosaïque ubuesque et un véritable « parcours du combattant » pour quiconque est contraint de monter un dossier d'aide au financement !

C'est précisément cette fonction qu'assurait l'ALGI -- Association pour le Logement des Grands Infirmes -- depuis 1959 grâce à l'aide financière du 1 % logement, en lien étroit depuis 2005 avec les Maisons Départementales des Personnes Handicapées, en termes de mission d'Ingénierie technique, sociale et financière pour le montage de ces dossiers, dossiers dont le financement et les versements aux familles étaient assumés directement par les Collecteurs du 1 % logement.

Et c'est cette fonction dans la durée qui nous permet d'indiquer que sur une moyenne de 1400 dossiers traités annuellement par l'ALGI :

- le financement par la PCH ne bénéficie qu'à 64 % (!) des personnes dites handicapées, et ne constitue pour celles qui peuvent en bénéficier que 20 % seulement du montant des travaux à réaliser,
- ce financement de la PCH est complété par une dizaine de financeurs autres, dont les intéressés eux-mêmes, par un apport personnel ou familial et éventuellement un prêt bancaire personnel, pour 31% du montant total des travaux, voire 49% en y ajoutant le montant du prêt à rembourser au 1% logement,

Tandis que :

- le financement par le 1 % logement via l'ALGI représente 34 % du montant total des travaux, soit 44% (!) des financements globaux apportés aux personnes (mais pouvant aller jusqu'à 57 % pour des personnes en grande difficulté sociale) sous la forme pour un montant de 40 % de subvention et 60 % de prêt,
- le financement par l'ANAH représente 10 % du montant total des travaux,
- le financement des autres financeurs potentiels évolue dans une fourchette de 0,63 % à 2,95 % du montant total des travaux.

1, rue de l'Aqueduc - 75010 Paris

Tél. : 01 42 96 45 42 • Fax : 01 42 96 45 96 • algi@algi.asso.fr • www.algi.asso.fr

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - Siret : 784 719 080 00052 - Code APE : 9499Z

Or, en 2009, ce financement a été brutalement stoppé à la suite du « hold-up » gouvernemental sur les fonds du 1 % logement consistant à prélever, désormais chaque année la somme de 850 millions d'euros -- soit plusieurs milliards d'euros à présent -- pour financer en lieu et place de l'État, l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat et l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, provoquant ainsi l'assèchement des crédits du 1 % logement destinés à l'adaptation des logements des personnes dites handicapées dont le montant oscillait chaque année entre 5 à 6 millions d'euros.

C'est pourquoi, à cinq reprises depuis le 18 mai 2012(*), nous avons souligné auprès de vous l'urgence d'ouvrir une large concertation avec l'ensemble des représentants du Mouvement associatif et des Organismes concernés, pour étudier les possibilités d'établir à l'avenir un financement pérenne de l'adaptation indispensable des logements pour de nombreuses personnes dites handicapées.

D'autant qu'Action logement, en raison de l'importante ponction financière gouvernementale subie, décidait de réduire ses financements et de ne financer à l'avenir que les personnes dites handicapées ayant un lien avec l'emploi, soit direct, soit via le conjoint, ou les parents en cas de domicile commun - et par conséquent de ne répondre favorablement à l'avenir qu'à 36 % des demandes enregistrées. Ceci signifie que 64 % des demandes ne peuvent plus être satisfaites, alors même qu'elles émanent de personnes dites handicapées nécessairement éloignées de l'emploi et partant, en plus grandes difficultés financières !

Au cours des négociations établies durant l'été, les représentants de votre Gouvernement ont estimé qu'il n'était pas possible d'accepter que la plus grande partie des personnes dites handicapées ayant besoin d'adapter leur logement ne puisse plus obtenir les aides auparavant accordées -- ni d'ailleurs la disparition à très court terme de l'Association -- et partant l'assurance, d'une part que le financement global destiné à l'adaptation des logements devait être assuré -- sans que l'origine des financements complémentaires à trouver ne puisse être précisée à ce moment-là --, et d'autre part que la Table ronde précédemment envisagée serait organisée dès la rentrée de septembre.

Nous étions donc en droit de penser, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre, que votre Gouvernement ferait preuve de volonté politique pour répondre positivement aux milliers de personnes dites handicapées qui se retrouvent à présent confrontées à des situations de handicap insurmontables dans leur propre logement, alors même que vous avez déclaré à plusieurs reprises vouloir renforcer l'aide à domicile de ces personnes !

Or, tout au contraire, trois mois plus tard, la situation s'est encore aggravée !

En effet, il est apparu entre-temps que l'aide financière accordée par les Collecteurs du 1 % logement aux personnes dites handicapées ayant un lien avec l'emploi, ne se fera que sous la forme de prêts, et non plus sous la forme de prêts et de subventions.

Ceci limite encore un peu plus le nombre de personnes dites handicapées obtenant effectivement un financement, ne serait-ce que par l'impossibilité dans laquelle elles se trouvent généralement de souscrire un prêt plus important en raison de leurs maigres ressources financières !

Il est apparu également qu'aucune des assurances gouvernementales qui nous avaient été données n'ont trouvé de traduction concrète, ni en termes de rétablissement de financement pour l'ensemble des personnes dites handicapées devant faire adapter leur logement, ni en termes de concertation avec l'ensemble des partenaires au travers de la Table Ronde annoncée mais non réunie à ce jour, ni en termes de consolidation financière de l'activité de l'Association qui se retrouve à nouveau dans une situation de dépôt de bilan à fin octobre.

Cerise sur le gâteau, votre Gouvernement vient de prélever 400 millions d'euros supplémentaires sur les fonds du 1 % logement pour financer la politique gouvernementale en matière de Logement, sans même décider de mobiliser une enveloppe des 5 à 6 millions d'euros indispensables pour les personnes dites handicapées, amenant a contrario Action logement à décider de réduire un peu plus ses financements d'actions périphériques, et notamment à cesser d'aider l'ALGI en 2013.

(*) Voir Annexe jointe

Décision qui, en l'absence d'une intervention gouvernementale, conduira à la disparition pure et simple du principal opérateur historique appelé par les Maisons départementales des personnes handicapées à intervenir dans le domaine de l'aide au financement des logements des personnes dites handicapées !.

Ce alors même que, fort des perspectives ministérielles esquissées, les partenaires de l'Association lui ont apporté un soutien financier complémentaire exceptionnel au cours de l'été et qu'au vu de ces éléments le mandataire judiciaire a sollicité et obtenu du Tribunal de Grande Instance l'accord d'une prolongation de l'activité de l'Association pour quatre mois, considérant que ce délai devait permettre l'émergence d'une solution pérenne grâce à l'action des différents acteurs, Ministères, Associations et Collecteurs.

Monsieur le Président de la République , Monsieur le Premier ministre, nous ne pouvons pas croire que la Majorité actuelle -- qui, hier dans l'Opposition, condamnait à juste titre en ce domaine la politique du précédent Gouvernement -- puisse laisser aujourd'hui sans solution les personnes dites handicapées en proie à des difficultés sans nom dès lors qu'elles doivent impérativement adapter leur logement, et de surcroît en condamnant à la disparition immédiate l'Association les représentant majoritairement et les aidant à résoudre au mieux de leurs intérêts les difficultés qu'elles rencontrent dans leur logement !

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir intervenir d'urgence pour qu'il soit mis fin dans les jours qui viennent à une situation qui n'a que trop duré.

Dans cette attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier ministre à l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Vincent Assante.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Assante", written over a horizontal line.

Président de l'ALGI.

Également :

- Président de l'Association Nationale pour l'Intégration des Personnes Handicapées Moteurs.**
- Vice-président du Groupement Français des Personnes Handicapées. (Membre de l'Organisation Mondiale des Personnes Handicapées).**
- Administrateur de la Coordination Handicap et Autonomie.**
- Administrateur de la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie.**
- Membre du Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées.**
- Rapporteur au Conseil Économique et Social, sur « Situations de handicap et Cadre de vie ».**
- Ancien Vice-président (nommé par le Ministre des Transports en 1998) du Comité de Liaison pour l'Accessibilité du Cadre Bâti et des Transports.**
- Ancien Conseiller ministériel.**

ANNEXE.

(*) Par courriers des 18 mai, 6 et 21 juin, 2 juillet, et 2 octobre 2012, nous avons indiqué au Gouvernement que « parmi les mesures destinées à supprimer, ou à défaut réduire, et/ou compenser dans le même temps et chaque fois que de besoin, les situations de handicap vécues par plusieurs millions de nos concitoyens, il y en a une dont l'urgence nous a conduit à saisir immédiatement et ce, sous la forme d'une adresse collective au Gouvernement, et à préciser dans ces courriers :

-- que depuis 2009 pourtant, nous n'avions cessé d'alerter le précédent Président de la République et son Gouvernement sur les conséquences collatérales dramatiques à l'égard des personnes dites handicapées qu'a constitué cette décision,

-- qu'une étude réalisée par nos soins et portant sur un nombre représentatif de dossiers antérieurement traités, eu égard aux nouvelles dispositions prises par Action logement en raison de l'importante ponction financière gouvernementale qu'il devait subir -- à savoir réduire ses financements et ne financer à l'avenir que les personnes dites handicapées ayant un lien avec l'emploi, soit direct, soit via le conjoint, ou les parents en cas de domicile commun -- ne permettrait de répondre favorablement à l'avenir qu'à 36 % des demandes enregistrées, *ce qui signifie a contrario que 64 % des demandes ne pourront pas être satisfaites, alors même qu'elles émanent de personnes dites handicapées nécessairement éloignées de l'emploi et partant, en plus grandes difficultés financières !*

-- que subsidiairement, cette politique a conduit à l'asphyxie financière de l'Association pour le Logement des Grands Infirmes -- regroupement des principales associations de personnes dites handicapées motrices --, aujourd'hui en situation de redressement judiciaire et menacée de disparition dans les jours qui viennent,

-- que le précédent Gouvernement avait accepté **notre proposition** -- sans qu'elle ait été mise en œuvre -- **d'ouvrir une large concertation** avec l'ensemble des représentants du Mouvement associatif et des Organismes concernés, **pour étudier les possibilités d'établir à l'avenir un financement pérenne de l'adaptation indispensable des logements pour de nombreuses personnes dites handicapées,**

Et nous avons conclu ces courriers par un appel à la sagesse et à la raison de votre Gouvernement pour qu'il fasse débloquer, ne serait-ce qu'à titre conservatoire pour 2012-2013, le temps de permettre à la concertation précédemment envisagée associant tous les acteurs d'aller à son terme, une enveloppe de l'ordre de 6 millions d'euros pour le financement de l'adaptation des logements des personnes dites handicapées, sachant que les sommes accordées à ces personnes étaient constituées à 60 % sous forme de prêts remboursables, et que par conséquent, 40 % seulement l'étaient sous la forme de subventions. Soit 1,2 millions d'euros non recouvrables au maximum pour les deux ans à venir, compte tenu du temps généralement observé pour la reprise du processus d'études et de financement de tels dossiers !

En réponse à ces courriers, nous avons reçu le 12 juin une lettre du Cabinet du Premier Ministre nous indiquant faire part à Mme la Ministre de l'Égalité des Territoires, et du Logement « de nos préoccupations en matière d'adaptation des logements des personnes handicapées », le 27 juin une lettre du Cabinet du Président de la République allant dans le même sens, et le 6 juillet une lettre de la Ministre de la Santé et des Affaires Sociales précisant qu'elle demandait à la Ministre déléguée aux personnes handicapées d'étudier cette question.

Ainsi que des courriers émanant de différents parlementaires demandant au Gouvernement de répondre instamment aux attentes des personnes confrontées à l'impossibilité de continuer à vivre à leur domicile en l'absence de travaux destinés à adapter leur logement à leur réduction de mobilité.

Les 11 et 12 juillet, nous sommes intervenus au Conseil d'administration de la Caisse Nationale de la Solidarité pour l'Autonomie d'une part et au Conseil National Consultatif des Personnes Handicapées d'autre part en présence des ministres concernés et/ou de représentants de leurs cabinets respectifs.

ANNEXE (suite)

Les 11 et 13 juillet, nous avons été reçus successivement au cabinet de la Ministre du Logement et au cabinet de la Ministre aux Personnes Handicapées, auxquels nous avons exposé dans le détail les situations de handicap auxquelles étaient confrontées les personnes dites handicapées en matière de logement.

Et nous avons indiqué qu'il était de la plus haute importance de réunir au plus vite l'ensemble des acteurs concourant au financement, à l'évidence insuffisant et inadéquat, de l'adaptation des logements le nécessitant pour en finir avec « l'usine à gaz » que constitue le système actuel, allant jusqu'à préciser que si la rationalisation de ce système devait conduire à la disparition de l'ALGI en tant qu'opérateur -- et non pas en tant qu'Association représentant ces personnes -- ce ne serait vraiment pas un drame.

À la condition, bien entendu, que cette disparition constitue le point d'orgue de cette rationalisation et non le point de départ d'un tel processus, car il apparaît évident que la liquidation dans les conditions actuelles de l'ALGI ne conduirait qu'à repousser aux « calendes grecques » le règlement de cette question éminemment douloureuse pour les personnes dites handicapées en attente d'adaptation de leur logement !

Dans les deux cas, les cabinets ministériels ont estimé qu'il n'était pas possible d'accepter que la plus grande partie des personnes dites handicapées ayant besoin d'adapter leur logement ne puisse plus obtenir les aides auparavant accordées -- ni d'ailleurs la disparition à très court terme de l'Association -- et partant l'assurance, d'une part que le financement global destiné à l'adaptation des logements devait être assuré -- sans que l'origine des financements complémentaires à trouver ne puisse être précisée à ce moment-là --, et d'autre part que **la Table ronde précédemment envisagée serait organisée dès la rentrée de septembre.**

Dans les jours qui ont suivi, et plus précisément via des e-mails durant la période du 23 au 27 juillet entre nous et les Cabinets ministériels concernés, **confirmation nous a été réitérée en ce qui concerne le soutien dont cette question devait bénéficier.**

Or, à ce jour, rien ne s'est concrétisé... pour ne pas dire pire !